

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 30
Représentés : 4
Pour : 27
Contre : 6
Abstentions : 1

OBJET : Budget 2021 Ville : Décision Modificative n°3

L'An deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le douze novembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. L. VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

BULLET Anne	pouvoir à	LAFON Dominique
BEKIARI Despina	pouvoir à	VASTEL Laurent
LHOSTE Roger	pouvoir à	CHAMBON Emmanuel
RADAOARISOA Véronique	pouvoir à	GAGNARD Françoise

Absente : GOUJA Sonia

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M E. LE ROUZES est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 8 avril 2021 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, le vote s'est déroulé par chapitre de la façon suivante :

DECIDE

Article 1 : d'approuver la décision modificative numéro 3 du budget principal communal 2021 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP 2021+DM2	DM3	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 760 353,19	92 000,00	7 852 353,19
012	Charges de personnel	20 983 832,00	42 000,00	21 025 832,00
014	Atténuation des produits	359 951,00	-	359 951,00
65	Autres charges de gestion courante	8 093 776,92	39 815,00	8 133 591,92
Total dépenses de gestion		37 197 913,11	173 815,00	37 371 728,11
66	Charges financières	649 500,00	-	649 500,00
67	Charges exceptionnelles	23 100,00	210 000,00	233 100,00
022	Dépenses imprévues		-	-
Total dépenses réelles de fonctionnement		37 870 513,11	383 815,00	38 254 328,11
023	Virement en section d'investissement	1 423 010,00	-	1 423 010,00
042	Dotations aux amortissements	1 180 880,00	-	1 180 880,00
68	Provisions			-
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		2 603 890,00	-	2 603 890,00

Dépenses totales de fonctionnement	40 474 403,11	383 815,00	40 858 218,11
---	----------------------	-------------------	----------------------

D002 - Déficit de fonctionnement reporté	-	-	-
---	----------	----------	----------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	40 474 403,11	383 815,00	40 858 218,11
--	----------------------	-------------------	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	BP 2021+DM2	DM3	TOTAL
013	Atténuation des charges	505 000,00	-	505 000,00
70	Produits des services, domaines et ventes	4 178 455,44	78 000,00	4 256 455,44
73	Impôts et taxes	28 204 403,00	-	28 204 403,00
74	Dotations et participations	6 701 583,42	13 000,00	6 714 583,42
75	Autres produits de gestion courante	479 854,00	-	479 854,00
Total recettes de gestion		40 069 295,86	91 000,00	40 160 295,86
76	Produits financiers	-	-	-
77	Produits exceptionnels	227 000,00	-	227 000,00
Total recettes réelles de fonctionnement		40 296 295,86	91 000,00	40 387 295,86
042	Ordre entre sections	87 000,00	-	87 000,00
043	Ordre au sein de la section	-	-	-
Total recettes d'ordre de fonctionnement		87 000,00	-	87 000,00
Recettes totales de fonctionnement		40 383 295,86	91 000,00	40 474 295,86
R002 - Excédent de fonctionnement		5 107 506,07	-	5 107 506,07
Total des recettes de fonctionnement cumulées		45 490 801,93	91 000,00	45 581 801,93

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Préfet des Hauts de Seine
- Mme La Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Laurent VASTEL



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 29/11/21

Publication/Affichage du 02/12/21 au 02/02/2022

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services

Nicolas-Yves HENRY